

2) Restauration scolaire

La commune met à disposition des élèves des écoles élémentaires et maternelle de SERIGNAN deux restaurants scolaires, l'un situé rue Raymond Lambert pour les écoles Ferdinand BUISSON et Paul BERT, l'autre rue Georges Brassens pour l'école Jules FERRY.

Elle met également à disposition le personnel nécessaire pour faire fonctionner au mieux ces services dans la mesure des places disponible par la réglementation en vigueur des normes de sécurité et la capacité d'accueil des locaux. Les repas sont préparés par une entreprise spécialisée, bénéficiant des agréments nécessaires et choisie chaque année sur consultation par procédure adaptée. Les installations sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat.

Une réunion annuelle regroupant les partenaires institutionnels sur le plan financier et de la santé est organisée en Mairie pour évaluer le dispositif mis en place et le perfectionner.

Article 2 – Obligations des utilisateurs

1) Les inscriptions

▪ La commune utilise le système de réservations à l'avance des repas. Elle demande aux parents de réserver **AU MOINS 48 HEURES A L'AVANCE** les services souhaités.

Elles sont possibles les Lundis, Mardis, Jeudis et vendredis pendant la période scolaire

- Pour les enfants scolarisés sur l'école Jules FERRY :
A l'A.L.A.E Rue Georges BRASSENS de 7h30/8h30 et de 16h30/18h
- Pour les enfants scolarisés sur l'école Paul BERT :
A l'A.L.A.E Rue Raymond LAMBERT de 7h30/11h30 et de 17h/18h
- Le service E.J.E. :
Place des anciens combattants restera à votre disposition le mercredi matin de 8h30 à 12h.

**TOUTE RESERVATION NON EFFECTUEE 48 HEURES A L'AVANCE
NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.**

- En cas d'imprévu, les parents peuvent téléphoner la veille pour annuler un repas.
- En de maladie et sur présentation d'un certificat médical, le repas peut être annulé jusqu'au matin même, avant 8h30. Dans les deux cas le paiement du repas sera automatiquement reporté sur le mois suivant.

Ecole Jules FERRY : 04.67.26.68.54

Ecoles Paul BERT/ Ferdinand BUISSON : 04.67.32.15.23

**TOUTE RESERVATION NON ANNULEE OU ANNULEE APRES 8H30 NE
SERA PAS REMBOURSEE.**

2) La tarification

Les familles bénéficient des services d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole du matin, du midi et du soir, dont le paiement est établi en fonction du Quotien Familial

Les tarifs des restaurants scolaires sont définis par un barème détaillé et indiqués sur la fiche d'inscription.

Le TAP dans lequel y sont inclus les études surveillés